



ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 136<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Buenos Aires, Argentine, 20-24 juin 2005*

---

*Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire*

CE136/25 (Fr.)

1 juin 2005

ORIGINAL : ESPAGNOL

### **RÉSOLUTIONS DE LA CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ REVÊTANT UN INTÉRÊT POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OPS**

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé s'est tenue à Genève (Suisse) du 16 au 25 mai 2005. Des délégations de 28 États Membres de la Région des Amériques y ont participé. Après avoir débattu d'un ordre du jour qui comprenait 22 points, l'Assemblée a approuvé 34 résolutions.

Ce document résume les résolutions qui présentent un intérêt particulier pour les pays de la Région des Amériques et le Bureau régional.

Le Comité exécutif est invité à prendre note des résolutions et à considérer les implications de celles-ci pour la Région des Amériques.

## **Introduction**

1. La cinquante-huitième Assemblée mondiale de la Santé s'est tenue à Genève, Suisse, du 16 au 25 mai 2005. Des délégations de 28 États Membres des Amériques y ont participé. Des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales étaient également présents. Mme Elena Salgado, ministre de la Santé et de la Consommation d'Espagne a été élue Présidente de l'Assemblée; le Dr. Miguel Fernández Galeano, vice-ministre de la Santé de l'Uruguay a été nommé Vice-président et le Dr. Jerome Walcott, ministre de la Santé de la Barbade, Président de la Commission B. Les orateurs invités à prononcer un discours à l'Assemblée sont les suivants : M. Maumoon Abdul Gayoom, Président des Îles Maldives, M. Bill Gates, cofondateur de la Fondation Bill et Melinda Gates, de même que Mme Ann M. Veneman, Directrice de l'UNICEF.

2. L'ordre du jour de cette cinquante-huitième Assemblée comprenait 22 points, dont la majorité avaient trait aux questions de politique de la santé tandis que 7 autres portaient sur des questions administratives, budgétaires et institutionnelles. Comme à l'occasion des Assemblées précédentes, ces questions ont été examinées dans le cadre d'une série de réunions de commissions et de sessions plénières. L'Assemblée a approuvé 34 résolutions — soit 15 de plus que la cinquante-septième Assemblée en 2004. La version intégrale de ces résolutions, ainsi que d'autres documents liés à l'Assemblée peuvent être consultés sur le site suivant de la page Web de l'OMS : [http://www.who.int/gb/s/s\\_wha58.html](http://www.who.int/gb/s/s_wha58.html) .

3. 27 de ces résolutions présentent un intérêt particulier à la fois pour les États Membres des Amériques et pour le Bureau régional. 22 portent sur des questions techniques et de politique de la santé et les cinq dernières traitent de questions liées à la gestion et au budget.

4. Les tableaux suivants présentent une synthèse des résolutions et signalent celles qui portent sur les mêmes sujets que celles adoptées par les instances dirigeantes de l'OPS au cours des cinq dernières années. Plusieurs des sujets de la cinquante-huitième Assemblée mondiale seront abordés dans une perspective régionale par la 136<sup>e</sup> session du Comité exécutif de l'OPS.

## **Questions diverses**

### ***Membres du Conseil exécutif***

5. L'Assemblée a élu 10 États Membres appelés à désigner une personne pour siéger au Conseil exécutif. Dans la Région des Amériques, le Mexique a été élu pour se joindre à la Bolivie, au Brésil, au Canada, à l'Équateur et à la Jamaïque. Mr Mauricio Bailón, Directeur général des Relations internationales du ministère de la Santé, est la personne

désignée par le Mexique pour participer au Conseil exécutif de l’OMS à partir de sa 116<sup>e</sup> session. Mr Bailón a été désigné Rapporteur de cette session.

### **Mesure à prendre par le Comité exécutif**

6. Le Comité exécutif est invité à prendre note des résolutions et à considérer les implications de celles-ci pour la Région des Amériques.

### Annexes

- A. Questions techniques et de politique de la santé
- B. Questions administratives et budgétaires
- C. Ordre du jour de l’Assemblée mondiale de la Santé  
(Disponible sur le site suivant : [http://www.who.int/gb/f/f\\_wha58.html](http://www.who.int/gb/f/f_wha58.html))
- D. Résolutions de l’Assemblée mondiale de la Santé  
(Disponible sur le site suivant : [http://www.who.int/gb/f/f\\_wha58.html](http://www.who.int/gb/f/f_wha58.html))

## ANNEXE A : QUESTIONS TECHNIQUES ET DE POLITIQUE DE LA SANTÉ

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.1</b>	<p><b>Action sanitaire liée aux crises et aux catastrophes</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R11, Document A58/6</p>	<p>L'Assemblée a adopté une résolution qui demande de poursuivre le soutien ferme et prolongé aux zones touchées par les raz de marée et les tremblements de terre du 26 décembre 2004.</p> <p>De même, la Résolution demande à l'OMS de contribuer à l'établissement de systèmes d'alerte précoce, d'améliorer l'accès à l'eau potable et à des conditions d'hygiène de base, d'augmenter l'accès aux soins de santé physique et mentale et de renforcer la coordination et la coopération entre les agences. Un appel est lancé aux États Membres pour qu'ils mettent sur pied des plans de préparation aux catastrophes, garantissent un accès équitable pour toute la population aux services de santé essentiels et accordent une attention particulière à la violence contre les sexes spécialement préoccupante en période de crise.</p>	Préparation et réponse aux catastrophes CD45.R8
<b>WHA58.2</b>	<p><b>Paludisme</b> Documents A58/9 et A58/10</p>	<p>L'Assemblée a adopté une résolution qui exhorte l'intensification des activités de lutte contre la malaria.</p> <p>La résolution demande à l'OMS de renforcer sa collaboration avec les États Membres pour atteindre les objectifs concertés au niveau international dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire. Entre autres l'achat par l'OMS de grandes quantités de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de médicaments contre la malaria, ainsi que leur distribution gratuite ou hautement subventionnée aux groupes vulnérables.</p>	<p>Faire reculer le paludisme</p> <p>CD42.R15</p>

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
WHA58.3	<p><b>Révision du Règlement sanitaire international</b> Document A58/4</p>	<p>L'Assemblée a adopté le Règlement sanitaire international (2005).</p> <p>Pour son entrée en vigueur et sa bonne application, ce règlement (RSI) exigera la collaboration des États Membres et la coordination avec d'autres organismes internationaux.</p> <p>Le RSI a pour but de prévenir la propagation internationale des maladies, de protéger les populations contre cette propagation, de contrôler celle-ci et d'offrir des réponses de santé publique appropriées aux risques, et d'éviter en même temps les interférences inutiles avec le trafic et le commerce internationaux.</p> <p>Le Directeur général de l'OMS mettra sur pied un Comité d'urgence et un autre d'étude.</p> <p>Le RSI comprend les annexes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe 1 : A) Capacité de base pour les tâches de surveillance et de réponse, B) Capacité de base nécessaire dans les aéroports, les ports et les postes frontaliers terrestres désignés</li> <li>- Annexe 2 : Instrument de décision pour l'évaluation et la notification d'événements pouvant constituer des urgences de santé publique et d'ampleur internationale</li> <li>- Annexe 3 : Modèle de certificat d'exemption du contrôle sanitaire à bord/certificat de contrôle sanitaire à bord</li> <li>- Annexe 4 : Prescriptions techniques relatives aux moyens de transport et aux exploitants de moyens de transport</li> <li>- Annexe 5 : Mesures concrètes relatives aux maladies transmises par des vecteurs</li> <li>- Annexe 6 : Vaccination, prophylaxie et certificats connexes</li> <li>- Annexe 7 : Conditions relatives à la vaccination ou à la prophylaxie contre des maladies déterminées</li> <li>- Annexe 8 : Modèle de déclaration maritime de santé</li> <li>- Annexe 9 : Partie sanitaire de la déclaration générale d'aviation</li> </ul>	<p>Règlement sanitaire international</p> <p>CD43.R13</p>

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.5</b>	<b>Renforcement de la préparation et de la réponse à une pandémie de grippe</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R16, Document A58/13	L'Assemblée a souligné l'importance de la préparation et de la réponse à une épidémie de grippe, et a demandé à tous les États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des plans nationaux, visant à limiter l'impact sanitaire et les troubles économiques et sociaux. Elle demande à l'OMS de chercher une solution au problème que représente la carence mondiale de vaccins contre la grippe et, aux États Membres de développer et de renforcer la capacité nationale de surveillance et des laboratoires afin de faire face aux gripes humaines et zoonotiques.	Pandémie de grippe : préparation pour l'hémisphère  CD44.R8
<b>WHA58.13</b>	<b>Proposition pour la création de la Journée mondiale du donneur de sang</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R15, Document A58/38	L'Assemblée a décidé de créer la Journée mondiale du donneur de sang, le 14 juin de chaque année. La proposition demande aux États Membres de mettre en place ou de renforcer des systèmes qui puissent attirer ou maintenir le don de sang de façon volontaire ou sous une forme non rémunérée, et qui soient coordonnés au niveau national, bien organisés, sûrs et de qualité. Elle demande à l'OMS de promouvoir la Journée mondiale et de collaborer au renforcement de la capacité des États Membres à détecter les principales maladies infectieuses dans le sang donné.	

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.14</b>	<b>Financement durable de la prévention et du contrôle de la tuberculose</b> Document EB114/2004/REC/1, Résolution EB114.R1, Document A58/7	<p>L'Assemblée encourage les États Membres à garantir les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de développement relatif à la tuberculose adopté dans la Déclaration du Millénaire, à renforcer l'intégration de tous les partenaires par le biais d'alliances nationales de « Fin à la tuberculose », à veiller à l'accès de tous les patients aux soins requis, à établir des liens de collaboration entre les programmes de tuberculoses et contre le VIH/SIDA, et à intégrer pleinement la prévention et le contrôle de la tuberculose dans leurs plans de développement.</p> <p>L'Assemblée demande à l'OMS de renforcer sa collaboration avec les États Membres et d'accroître son soutien à l'alliance « Fin à tuberculose » dans ses efforts pour atteindre les objectifs concertés au niveau international.</p>	
<b>WHA58.15</b>	<b>Projet de stratégie mondiale d'immunisation</b> Document A58/12	<p>L'Assemblée a favorablement accueilli l'idée de la stratégie mondiale d'immunisation.</p> <p>Elle a demandé aux États Membres d'adopter cette stratégie mondiale de renforcer les programmes nationaux d'immunisation entre 2006 et 2015 afin d'atteindre un accès large et équitable à l'immunisation, d'améliorer l'accès aux vaccins actuels et futurs, et élargir les bénéfices de la vaccination à d'autres groupes d'âge que les nourrissons.</p> <p>L'Assemblée demande à l'OMS de mobiliser des ressources en vue de garantir la disponibilité et l'accessibilité à de nouveaux vaccins dans les pays et de renforcer les alliances au niveau mondial qui, à leur tour, mobiliseraient les ressources nécessaires aux pays pour mettre en place la stratégie mondiale d'immunisation.</p>	Maintien des programmes de vaccination : élimination de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale CD44.R1  Vaccins et immunisation CSP26.R9 CD43.R1 CD42.R8

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.16</b>	<b>Plan d'action international sur le vieillissement : Rapport sur son exécution</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R7, Document A58/19	L'Assemblée a approuvé une résolution par laquelle elle invite les États Membres à élaborer, appliquer et évaluer des politiques et des programmes qui suscitent un vieillissement actif et sain, et prennent en compte la situation des aînés comme partie intégrante de leurs efforts pour atteindre les Objectifs de la déclaration du Millénaire.  Elle a demandé à l'OMS de donner son soutien aux États Membres dans le cadre de leurs efforts pour tenir les engagements pris au niveau international.	La santé et le vieillissement  CSP26R20
<b>WHA58.17</b>	<b>Migration internationale du personnel de santé : un défi pour les systèmes de santé des pays en développement</b> Document A58/23	Préoccupée par le fait que la migration du personnel de santé demeure un défi majeur pour les systèmes de santé des pays en développement, l'Assemblée demande à l'OMS de renforcer son programme de ressources humaines pour la santé en lui consacrant des ressources suffisantes.	Observatoire de ressources humaines en santé CD45.R9
<b>WHA58.22</b>	<b>Prévention y contrôle du cancer</b> Document EB114/2004/REC/1, Résolution EB114.R2, Document A58/16	L'Assemblée prie les États Membres de collaborer avec l'Organisation à l'élaboration de programmes intégraux de contrôle du cancer et au renforcement des programmes existants. Ces programmes doivent viser à réduire l'incidence du cancer sur la mortalité, à améliorer la qualité de vie des patients par le biais de stratégies de prévention, de détection précoce, de diagnostic, de traitement de réhabilitation et de soins palliatifs.  Elle demande à l'OMS de fournir une assistance technique aux États Membres pour établir les priorités des programmes nationaux de cancer et de renforcer la stratégie d'amélioration de ces programmes au moyen de l'analyse et de la diffusion d'expériences pertinentes.	

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.23</b>	<b>Handicap, prévention et traitement de la réhabilitation</b> Document EB114/2004/REC/1, Résolution EB114.R3, Document A58/17	<p>L'Assemblée invite les États Membres à renforcer les programmes, les politiques et les stratégies nationales visant à appliquer les normes uniformes des Nations Unies sur l'égalité de chances pour les personnes handicapées. Elle leur demande aussi de participer de façon active à la promotion et à la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées, y compris l'adoption prioritaire de la Convention internationale des Nations Unies.</p> <p>Elle demande à l'OMS d'intensifier son action en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de la promotion des droit et de la dignité des personnes handicapées, d'offrir son soutien aux États Membres pour renforcer les programmes nationaux de réhabilitation et de préparer un rapport mondial sur le sujet.</p>	
<b>WHA58.24</b>	<b>Élimination durable des troubles dus aux carences en iode</b> Résolution WHA52.24	<p>L'Assemblée invite les États Membres à renforcer leur engagement à l'égard de l'élimination durable des troubles dus aux carences en iode dans le cadre de leurs programmes de santé ordinaires et de leurs activités de lutte contre la pauvreté, notamment grâce à l'iodisation universelle du sel, et à adopter des mesures d'urgence afin de couvrir le tiers de la population mondiale le plus pauvre et le plus défavorisé.</p> <p>Elle demande à l'OMS de renforcer la coopération avec les États Membres qui en ont la demande ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.</p>	

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.25</b>	<b>Collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales</b> Document A58/40	<p>L'Assemblée a pris note du rapport sur la collaboration au sein du système des Nations Unies.</p> <p>Elle invite les États Membres à veiller à ce que les activités opérationnelles de développement soient planifiées et exécutées sous sa supervision et conformément à ses priorités.</p> <p>Elle demande à l'OMS de poursuivre ses activités dans les pays conformément aux priorités des États Membres et de coordonner ses activités avec celles du système des Nations et d'autres agences pertinentes. Elle lui demande aussi de se conformer aux priorités internationales en matière d'harmonisation et d'alignement.</p>	
<b>WHA58.26</b>	<b>Problèmes de santé publique causés par la consommation indue d'alcool</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R5, Document A58/18	<p>L'Assemblée a adopté une Résolution par laquelle elle demande aux États Membres qu'ils élaborent, appliquent et évaluent les stratégies et les programmes efficaces destinés à réduire les conséquences sanitaires et sociales négatives de la consommation d'alcool. Elle les invite aussi à encourager la mobilisation et la participation active de tous les groupes sociaux et économiques intéressés.</p> <p>Elle demande à l'OMS d'étudier la possibilité d'intensifier la coopération internationale en vue de réduire les problèmes de santé causés par la consommation d'alcool et de mobiliser les soutiens nécessaires au niveau mondial et régional. Elle invite également l'OMS à formuler des recommandations sur les politiques et les interventions efficaces afin de réduire les dommages liés à la consommation d'alcool et à élaborer des instruments techniques qui aident les États Membres à appliquer et évaluer les stratégies et es programmes recommandés.</p>	

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
WHA58.27	<p><b>Résistance aux antimicrobiens : une menace pour la sécurité sanitaire mondiale.</b></p> <p>Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.RC, Document A58/14</p>	<p>L'Assemblée invite les États Membres à encourager l'utilisation rationnelle d'agents antimicrobiens, notamment par le biais de l'élaboration et de l'application de lignes directrices nationales sur les pratiques habituelles pour traiter les infections courantes, dans les secteurs public et privé.</p> <p>Elle demande à l'OMS de renforcer son leadership en matière de résistance aux antimicrobiens, de collaborer avec d'autres programmes et partenaires pertinents, afin d'encourager l'utilisation appropriée des antimicrobiens dans le cadre de l'utilisation rationnelle des médicaments et de donner son soutien à la production d'information actuelles aux niveaux régional et sous-régional.</p>	
WHA58.28	<p><b>Cybersanté</b></p> <p>Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R20, Document A58/21</p>	<p>L'Assemblée demande aux États Membres d'envisager l'élaboration d'un plan stratégique à long terme en vue de concevoir et d'implanter des services de Cybersanté dans les différents domaines du secteur de la santé.</p> <p>Elle insiste auprès de l'OMS pour qu'elle donne son soutien aux États Membres en matière de produits et de services de Cybersanté et qu'elle encourage la diffusion la plus large possible aux expériences et aux pratiques exemplaires, en particulier celles de la technologie de télémédecine.</p>	
WHA58.29	<p><b>Renforcement de la biosécurité dans les laboratoires</b></p>	<p>L'Assemblée invite les États Membres à réviser la sécurité de leurs laboratoires ainsi que leurs protocoles de manipulation d'agents et de toxines microbiologiques selon les orientations de l'OMS en matière de biosécurité.</p> <p>Elle demande à l'OMS de fournir une aide technique aux États Membres qui en font la demande.</p>	

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
WHA58.30	<p><b>Atteindre les Objectifs de développement du Millénaire liés à la santé</b> Document A58/5</p>	<p>L'Assemblée invite les États Membres à réaffirmer les objectifs de développement liés à la santé et approuvés au niveau international, notamment ceux de la Déclaration du Millénaire, et à élaborer et appliquer les diverses mesures qui permettent d'accélérer les progrès dans l'atteinte de ces objectifs.</p> <p>Elle demande à l'OMS de veiller à ce que les mesures prioritaires nécessaires de coopération avec les États Membres soient prises en compte dans le budget et le programme 2006-2007, dans les futurs budgets et dans le Onzième Programme de travail général.</p>	<p>Les Objectifs de développement du Millénaire et les Buts de santé</p> <p>CD45.R3</p>
WHA58.31	<p><b>Pour une couverture universelle des interventions de santé maternelle, du nouveau-né et de l'enfant</b> Document A58/5</p>	<p>L'Assemblée insiste auprès des États Membres pour qu'ils prévoient des ressources et accélèrent l'application de mesures nationales en vue d'atteindre l'accès et la couverture universels en matière d'interventions de santé maternelle, des nouveaux-nés et des enfants, au moyen de soins de santé reproductive. De même qu'ils adoptent et mettent en place, conformément aux accords internationaux, des cadres juridiques et des règlements qui encouragent l'égalité entre les sexes et mettent de l'avant les droits des femmes et des enfants, notamment celui de l'accès équitable aux soins de santé.</p> <p>Elle demande à l'OMS d'intensifier son soutien technique aux États Membres, afin de leur permettre de développer leur capacité institutionnelle nécessaires pour atteindre les objectifs internationaux des programmes de santé reproductive, maternelle, des nouveaux-nés et des enfants, et de sensibiliser la communauté internationale en vue de réunir les ressources complémentaires nécessaires.</p>	<p>Stratégie régionale pour la réduction de la mortalité et la morbidité maternelles</p> <p>CSP 26.R13 y R14</p> <p>La famille et la santé</p> <p>CD44.R12</p> <p>Santé des enfants</p> <p>CD42.R12</p>

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.32</b>	<b>Nutrition du nourrisson et des petits enfants</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R12, Document A58/15	<p>L'Assemblée demande aux États Membres, en tant que recommandation mondiale de santé publique, de continuer à protéger, à encourager et à soutenir l'allaitement naturel exclusif durant les six premiers mois et l'allaitement continu jusqu'à l'âge de deux ans minimum.</p> <p>Elle invite la Commission du Codex Alimentarius, lors de l'élaboration de normes, de lignes directrices et de recommandations, à continuer de prendre en compte les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé. Elle demande à l'OMS de collaborer avec la FAO et la Commission du Codex Alimentarius, en particulier à l'élaboration de lignes directrices pertinentes et à la diffusion d'information qui permettent l'application de politiques internationales de santé publique en cette matière.</p>	<p>Traitement intégré des maladies prévalentes de l'enfance (AIEPI)</p> <p>CSP26.R10</p> <p>Santé des enfants</p> <p>CD42.R12</p>
<b>WHA58.33</b>	<b>Assurance sociale maladie</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R13, Document A58/20	<p>L'Assemblée invite les États Membres à veiller à ce que les systèmes de financement de la santé prévoient une méthode de paiement anticipé des contributions aux soins de santé, afin de répartir le risque dans la population et éviter que les personnes ne s'engagent à des dépenses sanitaires excessives et ne tombent dans la pauvreté pour des raisons de santé. De même, elle demande qu'ils introduisent dans leurs plans la transition vers la couverture universelle de leurs ressortissants afin de contribuer à la satisfaction des besoins de santé de la population, notamment atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p> <p>Elle demande à l'OMS de fournir, aux États Membres qui en font la demande, un soutien technique destiné à renforcer les moyens et les savoirs techniques nécessaires pour implanter des systèmes de financement de la santé qui garantissent l'objectif de la couverture universelle.</p>	<p>Élargissement de la protection sociale : une initiative conjointe de l'OPS et de l'OIT</p> <p>CSP26.R19</p>

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
WHA58.34	<p><b>Sommet ministériel sur la recherche en santé</b> Document A58/22</p>	<p>L'Assemblée reconnaît la Déclaration de Mexico sur les recherches sanitaires, émise à l'occasion du sommet respectif (2004).</p> <p>Elle invite les États Membres à établir et appliquer, ou renforcer, une politique nationale de recherche en santé, et à encourager les activités visant au renforcement des systèmes nationaux de recherche en santé.</p> <p>Elle exhorte la communauté scientifique mondiale, les partenaires internationaux, le secteur privé, la société civile et tous es intéressés à soutenir, de concert avec l'OMS et les États Membres, l'établissement de réseaux d'organismes nationaux de recherche afin de déterminer et de réaliser des recherches destinées à aborder les priorités sanitaires mondiale.</p> <p>L'assemblée demande à l'OMS d'effectuer des consultations à propos de la création d'un programme de recherche sur les systèmes de santé, en particulier en rapport avec les objectifs de développement en santé concertés au niveau international, et d'offrir son soutien à l'élaboration de mécanismes visant à combler le fossé existant entre la production de connaissances et l'utilisation de celles-ci, en particulier en vue de la transformation des résultats de recherche en politiques et pratiques sanitaires.</p>	

## ANNEXE B : QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION	SUJETS (et documents de référence)	SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58	Résolutions OPS (2000-2004)
<b>WHA58.4</b>	<p><b>Projet de budget des programmes pour 2006-2007</b> Document PB/2006-2007</p>	<p>L'Assemblée a adopté un budget ordinaire d'un montant total de \$US 995.315.000 pour l'exercice 2006-2007, soit une augmentation de 4 %. En outre, les contributions volontaires ont été estimées à \$2.398.126.000, ce qui porte le total du budget des programmes à \$3.313.441.000.</p> <p>La portion de ce budget ordinaire pour la Région des Amériques se monte à \$77.768.000 ce qui correspond à une augmentation de \$5.038.000, à savoir 6,9% sur la période précédente.</p>	<p>Avant-projet de budget des programmes de l'OMS pour l'exercice 2006-2007 CD45.R5</p> <p>Politique du budget régional des programmes de l'OPS CD45.R6</p>
<b>WHA58.7</b>	<p><b>État de recouvrement des contributions signalées, et Membres dont le retard justifie l'application de l'article 7 de la Constitution</b> Document A58/31</p>	<p>L'Assemblée a décidé de suspendre le droit de vote à l'Uruguay à partir de cette 59<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé en vertu de l'article 7 de la Constitution.</p> <p>Les États Membres de la Région des Amériques suivants continuent de faire l'objet d'une suspension de leur droit de vote : Antigua et Barbuda, Argentine, République dominicaine et Suriname.</p>	

<b>RÉSOLUTION</b>	<b>SUJETS (et documents de référence)</b>	<b>SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AMS 58</b>	<b>Résolutions OPS (2000-2004)</b>
<b>WHA58.12</b>	<b>Salaire des titulaires de poste non classifié et du Directeur général</b>	L'Assemblée a fixé le salaire annuel des Directeurs régionaux et l'entrée en vigueur des ajustements à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2005.	
<b>WHA58.19</b>	<b>Contributions pour 2006-2007</b> Document EB115/2005/REC/1, Résolution EB115.R8, Document A58/30	L'Assemblée a adopté l'échelle des contributions des États Membres pour la période 2006-2007, sur la base de l'échelle la plus récente des Nations Unies.	Stratégie pour augmenter le taux de recouvrement des contributions CD45.R4
<b>WHA58.20</b>	<b>Modifications du Règlement financier et des Normes de gestion financière</b>	L'Assemblée a approuvé la mise en vigueur des modifications du Règlement financier à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2006	